



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 septembre 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Point 61 b) de l'ordre du jour provisoire*
**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions : l'Assemblée du Millénaire**

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 7 septembre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une déclaration du Gouvernement fédéral de la République fédérale de Yougoslavie en date du 5 septembre 2000 (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir la faire distribuer comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 b), et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vladislav **Jovanovic**

* A/55/150 et Corr.1 et 2.

**Annexe à la lettre datée du 7 septembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Gouvernement fédéral de la République fédérale
de Yougoslavie**

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie proteste avec la plus grande vigueur contre la décision officielle du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de retirer l'invitation qui aurait permis à la délégation de la République fédérale de Yougoslavie de participer au Sommet du Millénaire à New York du 6 au 8 septembre et qui avait été adressée au Président de la République fédérale de Yougoslavie par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, dès le 25 août de l'année dernière.

Dans le même temps, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie condamne avec la plus grande énergie cette décision du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies prise dès le début du Sommet du Millénaire, alors que la délégation yougoslave, conduite par le Président du Gouvernement fédéral, M. Momir Bulatovic, s'apprêtait à partir pour New York pour s'entretenir avec des représentants du plus haut niveau de nombreux États Membres dans le cadre du Sommet du Millénaire.

L'explication selon laquelle l'invitation au Sommet a été envoyée « par erreur » est totalement inacceptable pour le Gouvernement yougoslave et il la rejette catégoriquement. Cet acte du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation et est totalement contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la pratique de l'Organisation. Il s'agit là d'une discrimination contre un pays, État fondateur et État Membre de l'Organisation des Nations Unies, dont l'objectif véritable est de priver la Yougoslavie, de manière tout à fait illégitime et honteuse, de la possibilité de présenter ses positions au sujet d'une région dans laquelle elle est un facteur important de paix et de stabilité, et en ce qui concerne les relations internationales et le rôle de l'Organisation mondiale. Malheureusement, il s'agit là encore une fois d'une manifestation et d'une conséquence de la politique pleine de morgue et d'arrogance du pays hôte de l'Organisation qui, il y a quelques jours déjà, refusait de délivrer des visas aux dirigeants de la délégation yougoslave qui devaient se rendre à la Conférence du Jubilé de l'Union interparlementaire, à New York. Tout ceci montre que l'Organisation mondiale et la plus large assemblée de représentants démocratiquement élus des peuples du monde se font manipuler, tout cela pour servir la politique d'hégémonie de ce pays. Il est évident que l'on a peur de la vérité et que l'on veut se soustraire à la responsabilité découlant de l'agression menée l'an dernier par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la République fédérale de Yougoslavie, des énormes pertes en vies humaines causées à cette occasion, des souffrances infligées aux citoyens de la République fédérale de Yougoslavie, des destructions économiques énormes et de la violation systématique de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité dans la province serbe du Kosovo-Metohija.

Si de telles pratiques devaient être autorisées et légalisées, elles entraîneraient une nouvelle érosion des postulats fondamentaux de la Charte des Nations Unies, et

en particulier des principes de l'égalité, de l'égalité souveraine et de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même temps, elles porteraient un coup aux fondements démocratiques, à la réputation et à l'autorité de l'Organisation mondiale, que celle-ci s'est efforcée avec peine d'asseoir au cours du dernier demi-siècle, une entreprise à laquelle la Yougoslavie a contribué.

Cet acte grossier et illégal est aussi une insulte pour la grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui attachent beaucoup d'importance au respect constant de la Charte, des principes et des buts de l'Organisation et du droit international, et il appelle donc de leur part la condamnation la plus vigoureuse. Le Gouvernement fédéral yougoslave demande donc à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de rejeter résolument toutes les tentatives visant à abandonner les principes démocratiques, l'ouverture et l'universalité sur lesquels repose le système des Nations Unies et de condamner la politique de pressions et de fait accompli qui a pour objectif d'imposer des diktats à l'Organisation mondiale.

En dépit de ce nouvel outrage dont elle est victime, la République fédérale de Yougoslavie demeure attachée à une coopération ouverte et équitable avec tous les pays du monde pour l'avenir également, et elle est prête à contribuer, en tant que membre fondateur et État Membre de l'Organisation des Nations Unies, à mettre fin aux tentatives faites pour affaiblir l'Organisation et à relancer le renforcement de l'influence et du caractère démocratique d'une organisation internationale qui doit être ouverte et universelle. Pour atteindre cet objectif auquel aspire la majorité de l'humanité, la République fédérale de Yougoslavie estime qu'il est nécessaire que les États Membres joignent leurs efforts pour s'opposer de manière résolue aux pratiques et principes qui nuisent à la réputation et à l'influence de l'Organisation mondiale, et en particulier à toutes les tentatives faites pour violer la Charte des Nations Unies et les décisions du Conseil de sécurité.

Belgrade, le 5 septembre 2000
